



L'AACC première organisation patronale représentative de la publicité en termes d'entreprises

Paris, le 10 mai 2017 – Pour la première fois, dans le cadre de la réforme de la représentativité patronale issue de la loi du 5 mars 2014, l'audience des organisations professionnelles d'employeurs a été mesurée au niveau des branches professionnelles.

Ainsi, **avec 64,20 % d'audience, l'AACC devient la première organisation patronale de la branche de la publicité** en termes de nombre d'entreprises adhérentes.

Du point de vue du nombre de salariés, l'AACC arrive en deuxième position avec 43,35 % d'audience. Compte-tenu des résultats de la mesure de l'audience, **les organisations patronales qui représenteront la branche de la Publicité les quatre prochaines années sont : l'AACC, l'UDECAM et l'UMSP**, qui regroupe le SPNTV, le SPG, l'UNIREL et l'UPE.

Cette nouvelle mesure de l'audience patronale joue un rôle majeur dans la négociation des accords collectifs, puisque pour pouvoir être étendu, un accord collectif doit avoir été **négocié par des organisations professionnelles d'employeurs représentatives**.

De même, les modalités de **désignation des conseillers aux prud'hommes** et la **répartition des représentants dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles** dépendent de ces scores. Il est donc clé pour l'AACC d'être ainsi **reconnue et validée** par ces premiers résultats de l'audience, qui seront confirmés dans un arrêté à paraître.

Contacts :

AACC - Laetitia Hardy – lhardy@aacc.fr

Vae Solis - Camille Chareyre - camille.chareyre@vae-solis.com

A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr